



MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-du-Cerf, le mardi 8 octobre 2019, à 19 heures à l'hôtel de ville, situé au 19, chemin de L'Église, Lac-du-Cerf.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure DPDRL190129

Agrandissement du bâtiment principal au 14, chemin Vanier, lot 5 562 838

Demande de dérogation mineure dans le but d'agrandir le bâtiment principal situé au 14, chemin Vanier.

L'agrandissement se ferait en transformant la véranda actuelle afin qu'elle soit isolée et utilisable 4 saisons.

La véranda est située à 17,90m de la ligne des hautes eaux.

Le projet d'agrandissement déroge à l'article 7.2.3 du règlement 198-2000 relatif au zonage qui spécifie qu'aucun bâtiment principal ne peut être implanté à moins de 20m de la ligne naturelle des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau.

Les mesures ont été prises sur le certificat de localisation préparé et signé le 4 octobre 2017 par M. Guy Létourneau, A.-G. au numéro 9077 de ses minutes.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 23^e jour de septembre de l'an deux-mille-dix-neuf.


Jacinthe Valiquette,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 septembre 2019, entre midi et 13 h et sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de septembre de l'an deux-mille-dix-neuf.



Jacinthe Valiquette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière